

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-105 du 27 Mars 1985

portant nomination de Commissaires aux Comptes auprès de l'Office Béninois de Sécurité Sociale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU La Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU Le décret N° 83-453 du 23 Décembre 1983 portant approbation des Statuts de l'Office Béninois de Sécurité Sociale,
- SUR Proposition du Ministre des Finances et de l'Economie et du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 13 Mars 1985,

D E C R E T E :

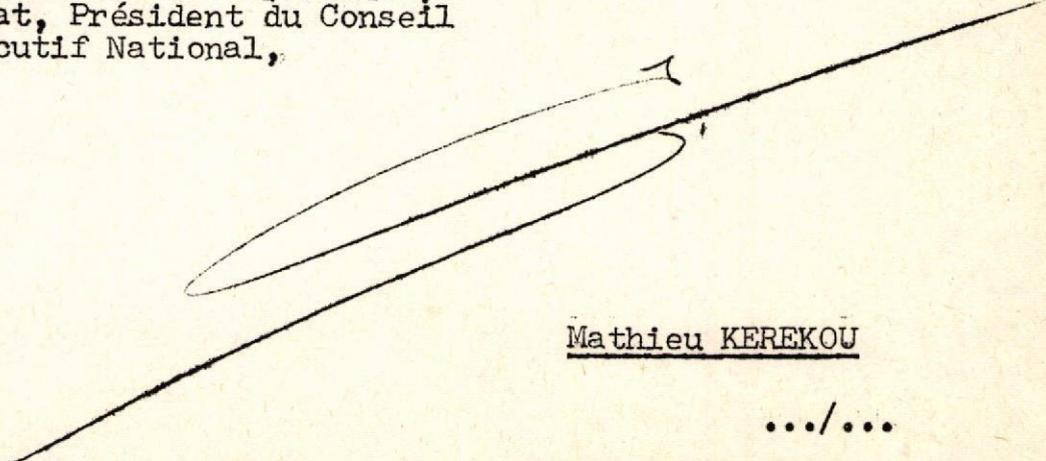
Article 1er. - Sont nommés Commissaires aux comptes auprès de l'Office Béninoise de Sécurité Sociale les Camarades dont les noms suivent :

- Augustin de CAMPOS : Expert Comptable agréé
- Octave ROKO : Administrateur Civil.

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 Mars 1985

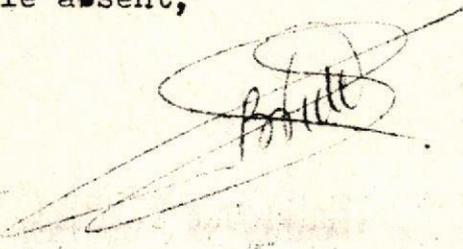
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre de la Justice,
 Chargé de l'Inspection des
 Entreprises Publiques et
 Semi-Publiques, et pour le
 Ministre des Finances et de l'Eco-
 nomie absent,


Didier DASSI

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4
 MJIEPSEP-MFE 8 AUTRES MINISTERES 13 PREFETS 6 SPD 2 DPE-DLC-INSAE
 6 IGE 4 DCCT-ONEPI 12 GDE CHANC. 1 DB-DCF-DTCP-OI 10 UNB-FASJEP
 4 BN-DAN 1 OBSS 2 INTERESSES 2 JORPB 1.